

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 23 mai 2025***L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois mai à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai**Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Caroline Blain, Fabien Oleron à Olivier Marlot, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier.**Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gurtner**Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2025-05-039****OBJET : Rétrocession de voiries.**

Le Maire indique que lors du diagnostic réalisé sur les voiries de la commune par Géoptis, il a été constaté que certaines rues comme rue de la Sauce et une partie de la rue du Couchant n'ont pas fait l'objet de rétrocession. Il précise également qu'une délibération a bien été prise pour l'impasse de la Tillette le 22/01/2010 mais la procédure de rétrocession n'étant pas allée à son terme, il propose d'intégrer dans le domaine public communal les 3 rues suivantes :

- Rue de la Sauce : parcelle ZH 136 d'une superficie de 1 473 m²
- Impasse de la Tillette : parcelle ZH 108 d'une superficie de 781 m² et parcelle ZH 109 d'une superficie de 187 m²
- Rue du Couchant : parcelle ZK 128 d'une superficie de 184 m² et parcelle ZK 206 de 424 m², parcelles cédées par l'indivision Jeanneret-Mouroto.

Le Maire précise que la totalité des frais afférents à ces trois rétrocessions est prise en charge par les cédants.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuvent la reprise des voiries rue de la Sauce, Impasse de la Tillette et rue du Couchant ;
- Autorisent le Maire à intégrer ces voiries dans le domaine public communal ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

Berser
Levriault

ID : 025-200068401-20250523-2025_05_039-DE

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20250523-2025_05_039-DE

